

SNEE

Statut National Etudiant Entrepreneur

Quels avantages pour les étudiant.e.s ?

Un réseau de personnes ressource, de professionnels, de chefs d'entreprises et une communauté d'étudiant.e.s



Un accompagnement individuel ou collectif + coaching d'expert pour les projets à fort potentiel



Un soutien, une visibilité du projet, une reconnaissance officielle par le ministère



Une formation, un diplôme d'établissement (obligatoire pour les diplômé.e.s)

D2E

Accès au **CONCOURS PEPITE**
Une aide au financement : concours régionaux et nationaux, prêts d'honneur et levées de fonds.



Une possibilité d'une substitution de stage à la réalisation du projet



Un espace de coworking et une animation dédiée pour les jeunes entrepreneurs



Un aménagement d'emploi du temps élaboré en concertation avec les équipes pédagogiques



Conserver un statut pour bénéficier la sécurité sociale étudiante (28 ans max)

